Envoyé en préfecture le 20/11/2023
Reçu en préfecture le 20/11/2023
Publié le
ID : 033-213303126-20231113-2023_11_13_008-DE

ville de PAREMPUYRE

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2023
L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS
LE TREIZE NOVEMBRE

Extrait du registre des Délibérations
Du Conseil Municipal

DELIBERATION n° DEL.2023.11.13-008

Le treize novembre deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la ville de Parempuyre, légalement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Béatrice de François, Maire.

Le nombre de Membres :
En exercice : 28 *Présents : 19* *Votants : 26*

Secrétaire de Séance : Nicky GUILBAULT

OBJET : RAPPORT D'ACTIVITE DU SIVOM DU HAUT MEDOC – SOCIETE ANSAMBLE 2020/2021

NOMS - Prénoms	Présents	Excusés	Non Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X			
DERVIEUX Benjamin	X			
PONS Annie	X			
PIALLEPORT Thierry		X		TURBÉ Roselyne
TURBÉ Roselyne	X			
SAUX Brigitte	X			
VERDIER Marc	X			
FLOIRAC Nicole	X			
BRIC Jean-François	X			
VALLEJO Annie	X			
DEL-POZO Irma	X			
GUILBAULT Nicky	X			
VINCE Bernard	X			
DURAND Catherine	X			
ROZE Benjamin		X		PONS Annie
MARTINEZ-CAZABAT Fabienne	X			
BREGILLE Jean-Luc		X		BRIC Jean-François
LUTARD Sandrine		X		DERVIEUX Benjamin
DELPLANQUE Emmanuel		X		SAUX Brigitte
DUPUY Pauline		X		de FRANÇOIS Béatrice
SEINTIGNAN Jean-Michel			X	
GREILH Jean-Philippe			X	
LAGARRIGUE Henri	X			
AMRA Julia	X			
PIGEAT Stéphane	X			
LALANNE Nicole		X		CHARTIER Marie-Laetitia
FARTHOUAT Jean-Marc	X			
CHARTIER Marie-Laetitia	X			

Envoyé en préfecture le 20/11/2023
Reçu en préfecture le 20/11/2023
Publié le
ID : 033-213303126-20231113-2023_11_13_008-DE

DELIBERATION n° DEL.2023.11.13-008 : RAPPORT D'ACTIVITE DU SIVOM DU HAUT MEDOC – SOCIETE ANSAMBLE 2020/2021

Rapporteur : Mme le Maire

La Commune a été destinataire du rapport d'activité du SIVOM du Haut Médoc – Société Ansamble pour l'exercice 2020-2021. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

En application de l'article L5211-39 du Code général des Collectivités territoriales, ce document doit être communiqué pour examen aux collectivités territoriales membres.

Synthèse du compte rendu d'activité

1. Nombre de repas fournis

Après une baisse significative du nombre de repas au cours de l'exercice 2019/2020, en raison de la crise sanitaire, l'activité tend à retrouver son niveau d'avant-crise avec une hausse de +47,22 %, affichant 1 058 082 repas de juillet 2020 à juillet 2021 sur le rapport d'activité, soit 1 040 907 repas d'août 2020 à juillet 2021 inclus ; une activité sur 12 mois que l'on peut comparer aux années précédentes :

Evolution du nombre de repas fournis par le SIVOM :

Année scolaire	**2014/15**	**2015/16**	**2016/17**	**2017/18**	**2018/19**	**2019/20**	**2020/21**
Nombre de repas fournis	922 738	970 967	1 011 328	1 038 901	1 060 814	707 010	1 040 907
Evolution (%)	+ 2,38 %	+ 5,23 %	+ 4,16 %	+2,73 %	+2,11 %	- 33,35 %	+ 47,22 %

Répartition des effectifs par commune :

Communes	Nombre de repas 2009/2010	Pourcentage	Nombre de repas 2020/2021	Pourcentage
Blanquefort	236 487	29,13%	230 289	22,12%
Bruges	214 028	26,36%	297 059	28,54%
Ludon-Médoc	58 996	7,27%	96 028	9,23%
Parempuyre	105 964	13,05%	159 388	15,31%
Le Pian-Médoc	77 549	9,55%	105 899	10,17%
Le Taillan-Médoc	118 850	14,64%	152 244	14,63%
TOTAL	**811 874**	**100,00 %**	**1 040 907**	**100,00 %**

Conformément au contrat de délégation de service public, le fermier est autorisé à produire des repas, sous certaines conditions, à des clients sur des communes non membres du SIVOM. Le nombre de repas livrés pour les tiers est passé de 13 924 en 2019-2020, à 35 321 l'année suivante (pour mémoire 86 055 sur l'année 2018/2019) dont :

- ✓ 12 862 pour les ALSH de Macau (36 %),
- ✓ 6 634 pour les ALSH d'Arsac (19 %),
- ✓ 12 473 pour l'ADHM de St Médard (35 %),
- ✓ 3 352 pour Montessori (10%).

Envoyé en préfecture le 20/11/2023
Reçu en préfecture le 20/11/2023
Publié le
ID : 033-213303126-20231113-2023_11_13_008-DE

2. Eléments financiers

Le chiffre d'affaires du fermier sur les six communes du SIVOM évolue comme suit :

2014/2015	3 257 317,00 €
2015/2016	3 572 814,00 €
2016/2017	3 851 191,00 €
2018/2019	4 177 050,00 €
2019/2020	2 950 380,00 €
2020/2021	4 169 031,00 €

Après avoir légèrement augmenté, la part réglée par les usagers (uniquement pour la restauration scolaire et les repas adultes) a baissé de 1 point :

Année	Part usagers	Part Communes
2020/2021	**65,66 %**	**34,34 %**
2019/2020	66,84 %	33,16 %
2018/2019	66,76 %	33,24 %
2017/2018	65,60 %	34,40 %
2016/2017	66,43 %	33,57 %
2015/2016	70,20 %	29,80 %
2014/2015	70,77 %	29,23 %

Les modes de facturation dématérialisés continuent de prendre de l'ampleur. Désormais, plus de 84 % des usagers ont sollicité l'envoi de leur facture par courriel (contre 68 % l'année précédente).

Près de 4 % des repas commandés ne sont pas réservés, il s'agit d'une amélioration, car ce taux était de 5,3 % l'année d'avant.

Après des années de hausse, le taux d'impayés avait connu une baisse à partir de 2016/2017, puis il a de nouveau augmenté en 2020/2021, avec 3,71%, une augmentation qui s'est poursuivie en 2021/2022, atteignant un taux de 5,6 %. Le nombre de familles concernées est croissant également : 325 dossiers contre 304 l'année précédente.

Les taux d'impayés varient de 0,93 % (Ludon-Médoc, 1,37 %) à 4,72 % (Blanquefort). Il s'élève à 3,10% pour Parempuyre, soit 10 225,66 €.

3. Eléments qualitatifs

Le fermier emploie 33 personnes, et poursuit sa politique d'emploi et d'insertion en faveur de personnes porteuses d'un handicap ainsi que des jeunes (1 contrat d'apprentissage).

Les indicateurs mis en place font état d'un niveau de satisfaction d'environ 91 %, soit une nette progression (84% précédemment). Il est de 86 % si l'on prend en compte uniquement les scolaires, et de 96 % chez les séniors.

Envoyé en préfecture le 20/11/2023
Reçu en préfecture le 20/11/2023
Publié le
ID : 033-213303126-20231113-2023_11_13_008-DE

Conformément à ses engagements contractuels, le fermier a poursuivi la politique engagée les années précédentes en matière environnementale :

- ✓ des menus qui respectent la saisonnalité des fruits et légumes
- ✓ une part des produits bio qui s'établit à 28 % sur l'année
- ✓ installation de tables de tri dans les écoles
- ✓ compostage de tous les déchets alimentaires de la cuisine centrale
- ✓ dons alimentaires en progression : 2817 kg contre 1098 kg l'année précédente.

On dénombre 96 nouvelles recettes de plats végétariens depuis 2016, dont 15 ont été créées en 2020.

Sur 2020/2021, le fermier a renouvelé les opérations réalisées les années antérieures et en a développé de nouvelles :

- ✓ Repas à thèmes : cette année le thème était « Partons à la découverte du patrimoine de la France ! », avec des rendez-vous calendaires (semaine du goût, fêtes de Noël, galette des rois, fête de Pâques), et des repas animés séniors.
- ✓ Ateliers pédagogiques : ateliers prévention nutrition séniors, animations petit déjeuner (3 écoles, un nombre faible qui s'explique par la crise sanitaire), ateliers élaboration de menus, ateliers découverte, actions de sensibilisation…
- ✓ Visites organisées à la cuisine centrale

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°95-127 du 18 février 1995,

Considérant le rapport technique et financier présenté par le SIVOM du Haut Médoc - Société ANSAMBLE pour l'année 2020/2021,

Après examen en Commission Vie scolaire / Jeunesse du 31 octobre 2023,

Après avoir entendu l'exposé des motifs de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré,

Prend acte du rapport annuel d'activité du SIVOM du Haut Médoc - Société ANSAMBLE pour l'année 2020/2021,

Adopte à **l'unanimité (26 voix pour).**

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré à Parempuyre,
Le 13 novembre 2023

MAIRIE DE PAREMPUYRE * 33 (Gironde) *

Béatrice de FRANÇOIS
Maire de Parempuyre